



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-08**

Chaudière individuelle de type basse température

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière individuelle de type basse température.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Pour une maison individuelle :

Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac		Facteur correctif	Surface habitable (m ²)
H1	40 000	X	0,2	S < 35
H2	34 000		0,4	35 ≤ S < 60
			0,7	60 ≤ S < 80
H3	24 000		0,9	80 ≤ S < 100
			1,1	100 ≤ S ≤ 130
			1,4	> 130



Pour un appartement :

Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac
H1	21 000
H2	18 000
H3	14 000